

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2020 – NUMÉRO 319 DU 08 DÉCEMBRE 2020

TABLE DES MATIÈRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté préfectoral du 08 décembre 2020 modifiant l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2019 fixant la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Habitat

**Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2019 fixant la composition de la
commission départementale consultative des gens du voyage**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu le décret n°2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 portant application de la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret du 21 avril 2016 nommant M Michel LALANDE, Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais - Picardie, préfet de la zone défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord ;

Vu le décret du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n°2017-921 du 09 mai 2017 modifiant le décret n°2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2001 modifié pris conjointement par le Préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, Préfet du Nord et le Président du Conseil général du Nord, portant création d'une commission départementale consultative des gens du voyage dans le Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2019 fixant la composition de la commission départementale consultative des gens du voyage ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 novembre 2020 portant délégation de signature à M. Simon FETET, Secrétaire Général de la préfecture du Nord ;

Vu la circulaire NOR/INT/D06/00074/C du 3 août 2006 relative à la mise en œuvre des prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui modifie, abroge et remplace les titres I à IV de la circulaire n°2001-49/UHC/IUH1/12 du 5 juillet 2001 relative à l'application de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

Vu les propositions de l'Association des Maires du Nord et des associations représentatives des gens du voyage ou intervenant auprès des gens du voyage ;

Sur proposition de M. le Secrétaire général de la préfecture du Nord et de M. le directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2019 susvisé est modifié comme suit :

A) Quatre représentants des services de l'État et quatre représentants du Conseil départemental

Représentants des services de l'État

- Le Directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant
- Le Directeur départemental de la cohésion sociale ou son représentant
- Le Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale ou son représentant
- Le Directeur de cabinet du Préfet ou son représentant

Quatre représentants du Conseil départemental

Titulaires

- Monsieur Philippe WAYMEL, conseiller départemental
- Monsieur Luc MONNET, conseiller départemental
- Madame Marie-Hélène QUATREBOEUF, conseillère départementale
- Monsieur Henri GADAUT, conseiller départemental

Suppléants

- Madame Annie LEYS, conseillère départementale
- Madame Marie CIETERS, conseillère départementale
- Monsieur François-Xavier CADART, conseiller départemental
- Madame Françoise MARTIN, conseillère départementale

B) Un représentant des communes désigné par l'Association des Maires du Nord

Titulaire

- Monsieur Patrick DELEBARRE, maire de Bondues

Suppléant

- Monsieur Alain PLUSS, maire de Wattignies

C) Quatre représentants des EPCI désignés sur proposition de l'Association des Maires du Nord

Titulaires

- Monsieur Alain SIMON, vice-président de la Communauté Urbaine de Dunkerque

- Madame Sylvia DUHAMEL, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
- Monsieur Christian DORDAIN, vice-président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis
- Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, président de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Suppléants

- Madame Virginie VARLET, conseillère communautaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- Monsieur Jean-Marcel GRANDAMME, vice-président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole
- Madame Marylise FENAIN, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Douaisis
- Madame Fatiha KACIMI, vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

D) Cinq personnalités désignées sur proposition des associations représentatives des gens du voyage et de la diversité de leurs modes d'habitat et de vie, des associations intervenant auprès des gens du voyage présentes dans le département ou parmi des personnalités qualifiées en raison de leur connaissance des gens du voyage

La Sauvegarde du Nord-Direction Tsiganes et Voyageurs

Titulaire : ✓ Monsieur Vivien DELBOVE
Suppléant : ✓ Madame Ludivine DELANNOY

Association Sociale Nationale Internationale Tzigane (ASNIT)

Titulaire : ✓ Monsieur WINTERSTEIN
Suppléant : ✓ Monsieur HOLDERBAUM

Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques (ANGVC)

Titulaire : ✓ Monsieur Jean-Louis KREUTZER
Suppléant : ✓ Monsieur Pierre PERIO

Association Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes (ASET)

Titulaire : ✓ Monsieur Pierre BOISSELEAU
Suppléant : ✓ Madame Claire CHENU

Personnes qualifiées en raison de sa connaissance des gens du voyage

- ✓ Monsieur Paul LAUERIERE, Président de l'association OSLO (organisme social de logement)

E) Deux représentants désignés sur proposition de l'Association départementale des caisses d'allocations familiales du Nord ou de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du Nord

Caisse d'allocations familiales

Titulaire : ✓ Monsieur Pierre DESSAUVAGES, administrateur
Suppléant : ✓ Monsieur Rachid BELAHOUAR, administrateur

Article 2 – Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2019 susvisé demeurent inchangées.

Article 3 - Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 8 DEC. 2020

Pour le préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Simon FETET